



ADAP

Newsletter n°11

Avril 2003

Sommaire

Editorial

1. International

Programme d'appui à la gestion d'une *Bee Reserve* à Inyonga -Tanzanie
Projet d'appui à la communauté de Goba - Mozambique
Projet faune et développement au Burkina Faso

2. Approfondissements

Conflits, armes de guerre et conservation de la faune en Afrique subsaharienne

3. Brèves

International
Suisse

Editorial

Par Nicola Cantoreggi (nicola@adap.ch)

Chers membres, chers ami(e)s,

Voici la première livraison de la cuvée 2003 de la Newsletter. Les nouveautés de ce début d'année sont nombreuses et révélatrices à la fois des richesses et des difficultés dans la vie d'une association comme l'ADAP.

Les aspects à mettre en exergue relèvent principalement de la poursuite, parfois avec des difficultés non négligeables, des projets que nous menons en Tanzanie et au Mozambique.

Au fur et à mesure que nous avançons, et ceci malgré des expériences précédentes en matière de coopération au développement de plusieurs d'entre nous, nous découvrons des facettes insoupçonnées, parfois décourageantes et inquiétantes de la vie quotidienne d'un projet.

Toutefois, ces situations ne représentent pas uniquement des difficultés, mais sont autant de défis lancés à l'ADAP et à ses membres, dont la solidarité et le travail en commun sont mis à dure épreuve. Cet aspect, nous l'avons vécu au quotidien ces derniers mois. Il a été source d'importantes frictions et de larges débats au sein du comité, mais il nous a aussi permis de nous remettre en question dans nos modes de fonctionnement en association, dans le respect des opinions de toutes et tous.

La vie interne de l'ADAP en est indéniablement revigorée et, à défaut d'offrir un cadre consensuel, par ailleurs pas nécessairement souhaitable, nous espérons que ceci garantit à toute personne qui souhaite s'y investir, de le faire en toute sérénité.

Toute "vocation" est donc la bienvenue et nous osons donc espérer que la lecture de ce journal saura motiver quelques-uns de nos amis et partenaires !



1. International

Programme d'appui à la gestion d'une Bee Reserve à Inyonga - Tanzanie

État d'avancement du programme

*Par Jean-Felix Savary (savary@adap.ch) et
Nicola Cantoreggi*

Nous avons passé le cap de la première année d'activités à Inyonga, où l'ADAP a initié, rappelons-le, un programme d'appui à la gestion d'une réserve apicole. Depuis le dernier compte-rendu du mois de septembre, nous avons connu une série de difficultés dans l'avancement du projet, principalement dues à des sérieux problèmes avec la personne responsable de la gestion locale du projet. Cette situation a bien entendu eu des conséquences sur le rythme de nos activités, notamment durant l'automne 2002. Heureusement, différentes missions des membres du comité ont permis de corriger la situation dès le mois de novembre. Les choses devraient maintenant rentrer dans l'ordre avec l'engagement d'un nouveau coordinateur national en la personne de Pancras Adolf Kowa, qui prendra ses fonctions le 25 mars 2003.

Toutefois, ces difficultés indéniables n'ont pas empêché qu'une vraie dynamique locale prenne pied. En effet, le workshop réalisé au mois de mai 2002 continue de déployer un certain nombre d'effets quant à la mobilisation des acteurs locaux, publics et privés. La corrélation des activités de l'ADAP avec les politiques décidées au niveau du District (mais pas mises en œuvre faute de moyens) nous assure un soutien institutionnel maximal. L'ADAP consolide son image en tant qu'acteur à même d'apporter un appui efficace au développement durable local.

Du côté de notre partenaire local, Kundi la Kwanza, la mobilisation des apiculteurs a permis de poursuivre et renforcer le travail de structura-

tion interne. Ainsi KLK, maintenant devenue IBA (Inyonga Beekeepers Association), s'est dotée d'une solide constitution et des règlements internes aux différents groupes d'apiculteurs, pour le moment réunis en fonction de leur appartenance villageoise, sont en cours de finalisation. Grâce à cette présence plus marquée, IBA est aujourd'hui en mesure de mieux défendre ses intérêts vis-à-vis des autres acteurs, même si beaucoup de travail reste à faire.

Si la relation avec l'acheteur principal du miel, la société Goldapis, se passe dans de bonnes conditions, y compris en ce qui concerne le démarrage de formations en techniques apicoles, des progrès doivent être accomplis dans les relations avec les acteurs publics de la conservation et les acteurs privés de la chasse. Nous nous référons ici à toute la problématique, fort délicate, de l'accès des apiculteurs aux réserves de chasse et aux autres aires protégées. Si le principe d'une possibilité d'accès semble acquis, les modalités précises restent encore à définir et paraissent aujourd'hui insuffisantes, tant le nombre et la localisation de camps d'apiculteurs proposés dans le Game Management Plan de Rukwa-Lukwati sont éloignés des besoins exprimés par les apiculteurs. Dans ce cadre, l'équipe locale du projet devra certainement fournir dans les mois à venir un effort d'appui important.

Le processus de gestion et de planification de l'utilisation des terres villageoises se poursuit à un rythme satisfaisant. Les terres ont pu être identifiées, et le Land office pose actuellement les bornes qui les délimitent. Celles-ci seront donc proprement enregistrées à la capitale, ce qui permettra aux communautés d'avoir un vrai certificat de possession de la terre. La Division et le District Council sont importants dans ce processus, et les fonctionnaires locaux se mobilisent pour épauler l'équipe locale. Ces avancées permettent de passer à la prochaine étape du processus de planification et de gestion des terres villageoises. Il s'agit maintenant de poser sur



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

papier avec les villageois toutes les informations existantes sur l'utilisation des terres, et dessiner des cartes précises qui vont servir de base aux étapes ultérieures. Mr Linus Kalindo, sociologue détaché du District (qui continue à lui verser son salaire) va rejoindre le projet début mai. Ses compétences, ainsi que celles du nouveau coordinateur (qui a une expérience de vingt ans de travail dans les villages), vont venir renforcer notre équipe dans les exercices de PRA (Participatory Rural Appraisal), essentiel tout au long du processus.

Enfin, il convient de relever les partenariats fructueux qui ont pu être établis avec d'autres ONG. Signalons en particulier Africare, qui intervient sur des zones et des problématiques similaires aux nôtres, et qui a manifesté le souhait de nous faire partager ses expériences dans le domaine. Mentionnons également Swissaid, intéressée par le développement d'un système de micro-crédit à Inyonga, ainsi que le SIDO (Small Industries Development Organisation), une structure tanzanienne intervenant dans le même domaine. Autant de partenaires susceptibles d'apporter des compétences précieuses au projet. Des accords concrets pour la mise en œuvre d'activités en commun ont été établis.

Sans broser un tableau idyllique, on peut donc affirmer que les choses progressent dans la bonne direction à Inyonga. malgré des difficultés importantes de personnels, le cap a pu être redressé, et nous attendons avec impatience les premiers effets de cette mise au point, qui, nous l'espérons, saura profiter au mieux du travail réalisé en parallèle par les acteurs locaux.

Projet d'appui à la communauté de Goba - Mozambique

Etat d'avancement du projet

Par Antoine Bossel (abossel@adap.ch) et Nicola Cantoreggi

Le projet d'appui à la communauté de Goba pour le développement d'infrastructures écotouristiques et la protection du milieu naturel qui lui est intimement lié, a obtenu une partie du financement nécessaire auprès de la FGC au courant de l'automne 2002.

Au niveau local, le démarrage d'un nouveau projet, faisant suite à celui de la FAO, où la communauté s'était fortement investie, était très attendu. En parallèle, Ntava Yetzu, notre partenaire local, en charge de la gestion et de la valorisation des terres communautaires s'est trouvé confronté à une pression accrue de populations migrantes et des potentats locaux, désireux de pouvoir accéder à la terre à moindres frais.

Cette situation a été source de tensions, le manque d'expérience de Ntava Yedzu et le jeu un peu trouble des autorités locales ayant permis l'occupation illicite de quelques terres communautaires. Dans la perspective de la valorisation des espaces naturels imaginée par Ntava Yetzu et appuyé par l'ADAP, cette situation a été source d'inquiétude, les occupations débouchant généralement sur une exploitation intensive des ressources naturelles et une dégradation conséquente de l'environnement.

Néanmoins, les dernières missions de l'ADAP ont constaté une reprise en main de la situation par notre partenaire qui, à travers l'action énergique de nouveaux responsables a pu faire entendre sa voix et clairement signifié aux autorités son rôle et ses prérogatives. De ce point de vue, notre partenaire paraît aujourd'hui extrêmement motivé et désireux de commencer les différen-



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

tes activités prévues: formations au secrétariat, informatique et comptable, cours d'anglais, formations au gardiennage en vue de la protection de l'environnement, construction de la pépinière et des infrastructures écotouristiques. La phase de formation se terminera au mois d'août et la construction des infrastructures débutera au mois de juin.

Des partenariats utiles ont pu être établis, notamment avec une ONG italienne, qui opère à Goba dans le domaine de la formation.

En parallèle, au cours de nos missions, se poursuivent les démarches administratives auprès des autorités mozambicaines afin de parvenir à une reconnaissance pleine de l'ADAP à travers l'attribution d'une accréditation officielle. Comme prévu, ces démarches s'avèrent longues et fastidieuses, mais sont sur le point d'aboutir. De même, se poursuit le travail de mise en réseau avec des acteurs locaux du tourisme et de la conservation, ainsi que celui de recherche de financements complémentaires. Ces derniers s'avèreraient fort utiles pour compléter le montant de la FGC et permettraient de répondre à certains besoins en infrastructures (eau, électricité).

Bref, le projet de Goba est en pleine phase de démarrage, avec ce que tout cela présuppose en termes d'aléas, et ceci malgré une phase préparatoire très minutieuse. Nous espérons donc que le printemps permettra d'atteindre les résultats positifs planifiés.

Projet faune et développement au Burkina Faso

Par Alexis Kaboré (kaborealexis@hotmail.com)

La préparation d'un projet d'appui à la communauté villageoise de Boumoana se poursuit intensément, et une requête de financement devrait être déposée à la FGC au courant du printemps

2003. Les missions réalisées de décembre 2001 à janvier 2002 et d'avril à juin 2002 ont permis de récolter des éléments capitaux pour le montage de ce dossier, qui paraît aujourd'hui mûr pour se concrétiser sous la forme d'un projet.

Rappelons que la région de l'Est du Burkina, où devrait se développer l'intervention, se caractérise par une concentration importante en faune sauvage et voit déjà les villages travailler au sein d'une démarche dénommée "Gestion villageoise de la faune". Cette dernière vise à organiser la participation des populations à la conservation de la faune et aux bénéfices découlant des activités touristiques et cynégétiques. L'expérience est initiée par l'Etat et les activités sont menées sous l'encadrement des services forestiers étatiques.

La dynamique amorcée par les expériences antérieures du Village de Boumoana et les souhaits exprimés pour son développement futur, longuement discutés avec l'ADAP, aboutissent à la définition du cadre d'intervention suivant:

Objectif général:

- Impulser une dynamique de développement local à partir de la gestion durable des ressources fauniques.

Objectif spécifiques:

- Renforcer les capacités d'organisation et de négociation de l'Association pour le développement durable de Boumoana (ADDB);
- Améliorer l'habitat de la faune;
- Accroître les revenus issus de la faune;
- Diversifier les sources de revenus de la population.

Les conditions pour la réalisation d'un appui efficace, à même d'enclencher une dynamique de développement local durable semblent réunies. Reste maintenant à passer l'étape de l'analyse minutieuse du dossier par la FGC, déterminante pour l'obtention du financement.



2. Approfondissements

Conflits, armes de guerre et conservation de la faune en Afrique subsaharienne

Par Yves Hausser (hausser@adap.ch) et Ezra Ricci (ezra@adap.ch)

La fin du 20ème siècle et le début du 21ème ont vu la situation socio-économique de nombreux pays africains sombrer dans une crise sans précédents qui s'est souvent traduite ou accompagnée de conflits civils et militaires plus ou moins violents. Sans nier en aucune manière les drames humains liés à ces explosions, nous nous intéresserons plus particulièrement aujourd'hui aux conséquences de ces conflits sur les questions de conservation de l'environnement, particulièrement la grande faune, et aux incidences que ces conflits ont sur le travail mené par les organisations de conservation au niveau du terrain.

Au cours de la décennie 90, un certain nombre d'auteurs travaillant sur le domaine de la conservation de l'environnement ont soulevé les liens étroits existants entre ces conflits, la dissémination d'armes de guerre dont ils s'accompagnent et la pression sur les écosystèmes. Les cas documentés de pays ayant traversé de longues périodes de conflits civils comme le Tchad, le Soudan, l'Ouganda ou l'Angola, avaient déjà révélé l'ampleur des dégâts que l'on pourrait qualifier de collatéraux au niveau des cheptels de grande faune :

des diminutions drastiques de l'ordre de 70 à 95 %. Les liens entre le braconnage de certaines espèces que l'on pourrait qualifier à haute valeur ajoutée, comme l'éléphant, et le financement de certaines factions en conflit via le commerce de l'ivoire n'est plus à démontrer. Après tout, il n'y a pas de raisons que ces belligérants se limitent aux ressources minérales (pétrole, diamant, ou plus récemment coltan dans le cas du conflit au

Congo RDC) pour financer leurs guerres. Pierre Pfeffer du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris a mis en évidence le rôle de l'UNITA de Jonas Savimbi en Angola dans la destruction d'une partie importante du cheptel d'éléphants du pays pour financer l'achat d'armement.

Les conflits plus récents, comme celui du Congo RDC ont confirmé ces tendances. Le maintien d'un état de guerre, la perte de contrôle sur de très larges pans du territoire national, les mouvements de populations qu'ils entraînent, ainsi que l'interruption de toutes mesures de surveillance et de lutte anti-braconnage, sont la porte ouverte à des prélèvements massifs de faune à des vues principalement mercantiles.

Depuis une décennie, la viande de gibier est devenue une source de financement de ces groupes armés au même titre que l'ivoire, la corne de rhinocéros et les peaux de félins tachetés. En outre, elle leur fournit de la nourriture, ce qui explique que de nombreux groupes armés se soient installés dans des aires protégées. C'est le cas du FPR au Rwanda entre 1990 et 1994, particulièrement dans le PN de l'Akagera, de la LRA en Ouganda ces dernières années, des rebelles Hutus rwandais sur la frontière entre le Congo RDC, le Rwanda et l'Ouganda, habitat des derniers gorilles de montagne de la planète, ou encore des rebelles Hutus burundais dans les réserves de la Kibira, de la Rusizi et de la Ruvubu depuis le début des années 90. Autre exemple, celui de la rébellion casamançaise, l'une des plus anciennes d'Afrique, dont la base arrière se situe dans une réserve de forêt classée à la frontière avec la Gambie. Enfin, les événements récents en Cote d'Ivoire menacent directement les derniers éléphants compris dans les zones forestières de la région de Man (PN de Tai et réserves forestières), dans l'ouest du pays. Une fois encore, les conflits entre hommes risquent d'avoir des conséquences fatales pour les derniers représentants de la grande faune de la région.



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

Les déplacements de population et la politique de concentration des réfugiés dans des camps de réfugiés consécutive à ces conflits a elle aussi conduit à aggraver la situation sur le plan environnemental. Que ce soit dans l'est du Congo RDC où encore dans l'ouest tanzanien (camp de Katumba ou vivent plusieurs dizaines de milliers de réfugiés burundais), les conséquences sur l'environnement, la faune, mais aussi le couvert forestier, ont été à chaque fois extrêmement destructrices. Bien que la situation soit différenciée suivant les aires protégées, les parcs de l'est du Congo RDC comme le parc de Kahuzi – Bihega, ou une certaine activité de conservation a pu être maintenue ou reprise, ont vu des réductions de leurs cheptels fauniques de près de 70 %. Ainsi certaines zones ont pu être relativement préservées, malgré le conflit et les mouvements de population. Cependant, la reprise récente des combats dans l'Ituri et le Kivu, malgré la signature d'un accord de paix " historique " à Pretoria entre les principales factions en conflit le 19 décembre dernier, ne permet guère d'être optimiste. De manière plus générale, les camps de réfugiés ont contribué à réduire de manière significative et rapide la faune des régions où ils ont été installés. On ne peut que regretter que les principales agences internationales en charge des questions de réfugiés et de sécurité alimentaire continuent la plupart du temps d'ignorer la contribution, largement informelle, fournie par la faune sauvage au terme des rations protéiques quotidiennes de ces populations.

Sans rentrer dans la discussion de ces considérations éthiques, ce ne sont pas les réfugiés que nous stigmatisons mais bel et bien les politiques de regroupements en camps (du provisoire souvent fait pour durer très longtemps soit dit en passant) et l'absence de contrôle qui s'exerce ensuite sur ces populations, qui souvent demeurent armées.

En effet, ces conflits ont abouti à la circulation croissante d'armes de guerre dont l'impact est

comparativement bien plus destructeur sur la faune que les fusils de chasse de fabrication locale. Ainsi, c'est l'utilisation d'armes de guerre qui ces dernières années a permis des massacres d'éléphants sans précédents en Centrafrique et au Congo Brazzaville, comme le dénoncent les responsables des projets ECOFAC et PDRN, menés sous la houlette de l'Union Européenne. La prolifération d'armes légères automatiques et semi automatiques, vendues à des prix dérisoires sur les marchés locaux met le braconnage industriel à la portée du premier venu et permet d'espérer engranger des bénéfices importants avec des investissements et des risques somme toute minimaux. L'existence de larges, multiples marchés d'écoulement des produits de la faune, tant au niveau national qu'international, assure l'écoulement des produits. Le fait que ces marchés soient illégaux n'entrave en rien leur bon fonctionnement - lorsque la demande est là, comme le veut la loi keynésienne, l'offre se structure et s'organise pour y répondre, et de manière extrêmement efficace. En bons élèves du capitalisme sauvage, ils savent très bien se passer de la régulation de l'état.

Le cas du marché de la viande de brousse a été largement documenté depuis qu'il est devenu un enjeu en tête de liste des grandes organisations de conservation de l'environnement à la fin des années 90. Karl Amman a notamment mis en évidence les filières de braconnage centrafricain et soudanais qui pillent effrontément les dernières populations de pachydermes de la zone frontalière entre le Congo RDC, le Soudan, et la RCA, principalement pour alimenter en viande les villes de l'est centrafricain. Encore une fois, le rôle des grandes guérillas comme celle du MLC de JP Bemba au Congo RDC n'est plus à démontrer dans ce pillage sans fin...

A la prédation des groupements armés, qui se prétend légitime, s'ajoute celle à des vues commerciales et enfin, la seule qui ait un tant soit



peu de légitimité, celle des populations locales qui sont souvent réduites à chasser pour s'approvisionner en protéines animales.

L'exemple récent du Zimbabwe fait craindre le pire. Dans le dernier "Pachyderme" publié par l'UICN, les spécialistes de l'éléphant et du rhinocéros s'inquiètent des conséquences des troubles civils liés au processus de redistribution des terres qui a vu l'occupation de nombreux ranchs privés, qui hébergeaient, rappelons le, la majorité des populations de rhinocéros du pays (blancs et noirs). De nombreux rhinocéros ont déjà été abattus par les occupants des fermes, alors que les autres sont menacés de disparition à court terme.

Il en résulte que, dans la plupart des cas les aires protégées ne sont plus surveillées, et, faute de financement, elles sont purement et simplement abandonnées. Ou alors certaines demeurent fonctionnelles (cas du parc de Zakouma au Tchad ou de certains parcs de l'est du Congo RDC), grâce à l'abnégation du personnel, mais au prix de sacrifices allant jusqu'à celui de leur vie lors d'accrochages avec des parties au conflit et impliquant des conditions de travail extrêmement difficiles (pas de salaires ou retards importants, pas d'équipement, etc). Dans ces conditions, le travail des organismes de conservation est rendu extrêmement difficile, tant au niveau sécuritaire, que du point de vue du discours moral par rapport aux priorités à accorder aux besoins de l'homme sur ceux de l'animal.

Problématique complexe, souvent dangereuse, que celle de la conservation de la faune en Afrique subsaharienne, sans même parler de la difficulté croissante que l'on peut avoir en tant qu'europpéen à professer des conseils que nous sommes loin d'être capables d'appliquer chez nous. Qu'il s'agisse du retour du loup en France, de la problématique liée à la réintroduction du lynx en suisse ou encore des incessants conflits

entre écologistes et chasseurs concernant la chasse au gibier à plume en France, tout cela rend une position de conseiller difficile à tenir... Comment leur demander d'assurer la protection de lions par centaines, d'éléphants par milliers, quand nous ne sommes pas capables, nous pays au ventre plein, d'assurer la survie de quelques dizaines de représentants de la grande faune qui peuplaient autrefois notre continent ?

3. Brèves

International

Décision de la 12^e Conférence des parties de la CITES concernant l'éléphant

Lors de la 12^e réunion de la COP de la CITES à Santiago, au Chili en novembre 2002, une décision est passée quasi inaperçue, bien que ses conséquences risquent de l'être beaucoup moins. Suite à une procédure innovatrice, le groupe des Etats de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique a soumis au secrétariat une position commune favorable à la poursuite des expériences de vente contrôlée d'ivoire au niveau international. Cette position a été obtenue suite à un lobbying intense, duquel ont été exclues les organisations de conservation dont l'expertise est traditionnellement sollicitée au titre de l'aide à la décision. Pourtant les systèmes MIKE et ETIS, chargés de contribuer au suivi du commerce de l'ivoire et de ses effets sur les populations de pachydermes sauvages sont loin d'être fonctionnels, même si de notables avancées ont été obtenues. Quoiqu'il en soit, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud ont donc obtenu un quota pour la vente de leur ivoire, alors que le Zimbabwe a été débouté en raison des troubles qui agitent ce pays et qui hypothèquent les politiques de conservation et de gestion menées dans ce pays depuis plusieurs années. Les dernières ventes limitées ont toutes conduit à un accroissement



ADAP <http://www.adap.ch>
Association pour le Développement des Aires Protégées
15 rue des Savoises, 1205 Genève
tél: +41 22 320 76 75 email: info@adap.ch
CCP : 17-212756-1

du braconnage de l'éléphant dans tous les pays de l'aire de répartition... Gageons qu'il y a fort à parier que cela se reproduira cette fois encore... Le paradoxe paraît être que la situation de l'éléphant n'a cessé de se détériorer au niveau global depuis que des comptages sont effectués. Ainsi, si à la fin des années 70, on estimait à 1.2 millions le nombre de pachydermes vivant en Afrique, en 1989 la sonnette d'alarme a été tirée, les estimations tablant sur un chiffre de quelque 600'000 exemplaires ! Dès lors l'éléphant a été protégé par une classification intégrale de l'espèce en annexe I de la Convention, qui interdit toute prédation et toute commercialisation des sous-produits... Aujourd'hui les estimations varient pour l'ensemble du continent dans une fourchette de 300 à 350'000 individus. Cela fait maintenant 6 ans que la porte du commerce de l'ivoire a été réouverte, et il semble que sous la pression d'intérêts économiques importants, cela se poursuivra... Petite question : peut-on encore considérer que la CITES est indépendante quant on sait que le principal acheteur d'ivoire, le Japon, est l'un des principaux bailleurs de l'institution...? La question est également valable, toujours avec le Japon, en ce qui concerne la baleine...

ADAP

L'action miel se poursuit

Le miel de Tanzanie a rencontré un succès considérable auprès de nos amis et partenaires et donc nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin ! Un gros arrivage est prévu pour le printemps et nous vous invitons d'ores et déjà à nous transmettre vos commandes. Le prix demeure le même, FrS 9.- pour un pot de 250 gr., mais des rabais sont certainement possibles pour les éventuels gros acheteurs.

Adressez-vous donc à vos amis et à vos connais-

sances et à l'ADAP ou envoyez-nous un e-mail (info@adap.ch).

Nouvelle brochure

La nouvelle brochure dont nous vous parlions dans le dernier numéro est finalement prête. Grâce à l'aide de personnes qui nous sont proches et que nous tenons à remercier, des solutions techniques peu coûteuses ont finalement pu être trouvées pour procéder à l'impression. La brochure 2003 se présente sous la forme d'une sobre pochette en format A4 avec notre désormais célèbre logo, à l'intérieur de laquelle sont réunies une dizaine de fiches qui présentent l'association et ses projets.

Ce choix, nous permettra à l'avenir de procéder facilement au renouvellement de ce précieux support, par le simple remplacement des fiches qui ne seront plus à jour.

Ecotourisme en Tanzanie

S'il marque un temps d'arrêt par rapport à la réalisation de voyages, cet important dossier n'a pour autant pas été abandonné. Les expériences positives de l'année 2002 ont été capitalisées et un concept plus étoffé a pu être élaboré. Parallèlement un dépliant promotionnel est en phase de finalisation, et il nous permettra de nous adresser à un public plus large. Enfin, une mission de préparation est prévue pour mai-juin 2003. Toutes ces démarches nous permettront de vous proposer, ainsi qu'à toute autre personne intéressée, 1 ou 2 voyages qui devraient se dérouler au courant du 2ème semestre 2003

Des renseignements peuvent être obtenus aux adresses suivantes:
info@adap.ch ou crouge@infomaniak.ch